Famille BARRIERE Facture au 30/09/2024

Au 11/10/2024

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Septembre-24		80.00
Autres frais	Septembre-24		10.00
Cantine	Septembre-24	(34)	136.00
Garderie	Septembre-24	(12)	12.00
Cantine sans repas	Septembre-24	(0)	0.00
		S/Total	238

Règlement à effectuer **238**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CASTRO Facture au 30/09/2024

Au 11/10/2024

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Septembre-24		40.00
Autres frais	Septembre-24		5.00
Cantine	Septembre-24	(17)	68.00
Garderie	Septembre-24	(16)	16.00
Cantine sans repas	Septembre-24	(0)	0.00
		S/Total	129

Règlement à effectuer **129**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DOYA Facture au 30/09/2024

Au 11/10/2024

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Septembre-24		40.00
Autres frais	Septembre-24		20.00
Cantine	Septembre-24	(17)	68.00
Garderie	Septembre-24	(16)	17.50
Cantine sans repas	Septembre-24	(0)	0.00
		S/Total	145.5

Règlement à effectuer **145.5**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DYMANT Facture au 30/09/2024

Au 11/10/2024

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Septembre-24		40.00
Autres frais	Septembre-24		20.00
Cantine	Septembre-24	(17)	68.00
Garderie	Septembre-24	(7)	7.00
Cantine sans repas	Septembre-24	(0)	0.00
		S/Total	135

Règlement à effectuer **135**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille FOUGèRE Facture au 30/09/2024

Au 11/10/2024

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Septembre-24		80.00
Autres frais	Septembre-24		40.00
Cantine	Septembre-24	(34)	136.00
Garderie	Septembre-24	(74)	84.00
Cantine sans repas	Septembre-24	(0)	0.00
		S/Total	340

Règlement à effectuer **340**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HERMANN Facture au 30/09/2024

Au 11/10/2024

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Septembre-24		40.00
Autres frais	Septembre-24		5.00
Cantine	Septembre-24	(9)	36.00
Garderie	Septembre-24	(13)	13.50
Cantine sans repas	Septembre-24	(0)	0.00
		S/Total	94.5

Règlement à effectuer **94.5**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HOSTEIN Facture au 30/09/2024

Au 11/10/2024

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Septembre-24		40.00
Autres frais	Septembre-24		20.00
Cantine	Septembre-24	(17)	68.00
Garderie	Septembre-24	(24)	24.00
Cantine sans repas	Septembre-24	(0)	0.00
		S/Total	152

Règlement à effectuer **152**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille MATIAS Facture au 30/09/2024

Au 11/10/2024

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Septembre-24		40.00
Autres frais	Septembre-24		20.00
Cantine	Septembre-24	(17)	68.00
Garderie	Septembre-24	(12)	13.00
Cantine sans repas	Septembre-24	(0)	0.00
		S/Total	141

Règlement à effectuer **141**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille RABEC Facture au 30/09/2024

Au 11/10/2024

Solde des mois précédents	0.00
Avance versée	0.00

Participation	Septembre-24		120.00
Autres frais	Septembre-24		60.00
Cantine	Septembre-24	(45)	180.00
Garderie	Septembre-24	(9)	9.00
Cantine sans repas	Septembre-24	(0)	0.00
		S/Total	369

Règlement à effectuer	**369**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.